

MAIRIE D'IRANCY

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PODOR, Maire.

PRESENTS : M. PODOR Stephan, Maire, M CROS Patrick, M HENNEQUIN Patrice, adjoints, M RICHOUX Gabin, MME CHARVET Tessa, M MESLIN Robert, MME PAC Lucile, MME CAYREL Mylène, MME BEUVE Dominique, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M ABRY Sébastien pouvoir à MME CAYREL Mylène

SECRETAIRE DE SEANCE : MME BEUVE Dominique

1°) Ouverture de la séance :

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu du dernier Conseil Municipal du 20 décembre 2022.

2°) Choix de l'étude proposée par ATRIA pour la réhabilitation de l'ancienne poste

Le maire informe le conseil municipal que l'Architecte ATRIA a présenté 2 versions de réhabilitation de l'ancienne poste en un commerce et un logement au R+1.

Le projet 1 propose la création d'un commerce et d'un logement au niveau R+1 sans aménagement du niveau R+2 pour un montant évalué à 536 000 € HT

Le projet 2 propose la création d'un commerce et d'un logement au niveau R+1 avec aménagement du niveau R+2 pour un montant évalué à 573 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le projet N° 2 pour un montant évalué à 573 000 € HT

3°) Demande subvention concernant la réhabilitation de l'ancienne poste

Le Maire précise que le montant HT de réhabilitation de l'ancienne poste est estimé

–	montant des travaux	573 000.00 € HT
–	honoraires architecte	39 550.00 € HT
–	assistant MO, SPS, CT et coût divers	16 000.00 € HT
–	TOTAL HT	<hr/> 628 550.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

▲ * de prévoir au budget primitif 2023, le montant des travaux pour la réhabilitation de l'ancienne poste

▲ * de solliciter tous les financeurs possibles (Etat, CRBFC, Europe, CD 89...) sur une aide la plus large possible.

▲ * d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

4°) Devis de taille des tilleuls

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fait établir, comme l'année précédente, deux devis afin de procéder à l'élagage de 70 tilleuls sur l'ensemble du village comprenant le broyage

Une seule entreprise a répondu :

La société GRENAND ESPACES VERTS propose un devis à 4410,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter le devis de la société GRENAND ESPACES VERTS pour 4 410,00 € HT.

5°) Devis de travaux d'électricité à l'église

Le Maire informe le Conseil Municipal que des devis d'électricité concernant l'aménagement de l'église ont été demandés à 3 sociétés :

- EURL JEANDAUX
- EURL LAVALLEE
- EURL APAGELEC

Après analyse et demande d'avis de la DRAC, le devis de l'EURL JEANDAUX est retenu pour la somme de 4 630.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'accepter les devis de l'EURL JEANDAUX
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

6°) Devis de taille des chemins communaux

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fait établir, deux devis afin de procéder à au broyage et à l'élagage dans les chemins communaux et voiries communales.

Les deux entreprises ont répondu :

La société Fauchage Broyage Elagage propose un devis pour 5 544,00 € HT maximum, le montant sera adapté par rapport au temps passé réellement et la société GRENAND ESPACES VERTS propose un devis à 6 086,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter le devis de la société Fauchage Broyage Elagage pour 5 544,00 € HT.